

VILLE DE THANN



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

23 +3 procurations

OBJET :

Point n° 4a

**Approbation du plan de
financement et de la
phase PRO/DCE pour la
restauration des
vitraux du chœur de la
Collégiale Saint-
Thiébaud**

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
12 décembre 2025 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 décembre 2025

Etaients présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, BILLIG, M. CHOLAY, Mmes CALLIGARO, SIZERE, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

Etaients excusés et ont donné procuration :

Mme MURA, excusée, a donné procuration à Mme TORRENT
Mme DIET, excusée, a donné procuration à Mme CALLIGARO
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. MORVAN

Etaients excusés, sans procuration :

M. SCHMITT
M. Charles SCHNEBELEN

Etait absent, non excusé :

M. SLIMANI

Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire de Thann, rappelle aux membres du Conseil Municipal, que les vitraux du chœur de la Collégiale, sont des œuvres majeures du XVe siècle, véritables témoins rares de notre histoire et du savoir-faire artisanal de l'époque. Partie intégrante du corpus vitrearum français, ces vitraux constituent un ensemble exceptionnel et unique en Alsace. Ils ont néanmoins subi, au fil des siècles, les effets du temps et de la pollution. Leurs altérations progressives menacent désormais non seulement la lisibilité de leurs peintures figuratives, mais aussi la conservation des verres, faisant planer le risque d'une perte irréversible de ces œuvres et de leur rôle symbolique ou spirituel.

Afin de préserver ce patrimoine exceptionnel, a été engagée avec le soutien actif de la Fondation pour la Sauvegarde de la Collégiale, une campagne de restauration des vitraux. Elle consistera, au travers de techniques traditionnelles, à :

- la dépose de chaque panneau afin d'assurer en atelier les nettoyages, consolidations, jusqu'aux remplacements le nécessitant pour les éléments les plus fragilisés. De même, les armatures propres aux vitraux seront restaurées, complétées,
- la mise en place, au final, d'une verrière de protection. En effet, ces vitraux seront doublés d'une verrière de protection pour les abriter de nouvelles expositions aux agressions extérieures.

Ces travaux s'accompagneront d'interventions complémentaires, intéressant les lots suivants :

- la maçonnerie et la pierre de taille, pour assurer la pérennité des baies et des structures dans l'environnement des verrières, jusqu'aux parements de l'ensemble des élévations du chevet,
- la restauration des sculptures, afin de conserver/restaurer les ornements qui animent les éléments d'architecture : contreforts, pinacles hérissés au-delà du garde-corps ouvragé qui forme le couronnement des élévations du chevet.

L'objectif est de garantir la transmission de ce patrimoine aux générations futures, en alliant respect de l'authenticité et exigences de conservation.

Aussi, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel en phase PRO/DCE. A ce titre, Monsieur le Maire souligne que la réussite de cette opération dépend notamment de la mobilisation des financements des partenaires institutionnels. Ceux-ci ont été sollicités, par la Ville et la Fondation pour la Sauvegarde de la Collégiale, lors de réunions organisées en mairie et dans les locaux de l'association des Amis de la Collégiale. Les marchés de travaux ne pourront être notifiés qu'après confirmation de l'engagement financier des différents partenaires.

La Fondation est un acteur majeur qui s'inscrit aux côtés de la Ville dans une temporalité longue et qui part son action de mécénat contribue à garantir la pérennité de ce projet. Ses actions de communication et de valorisation de ce patrimoine emblématique, contribuent au rayonnement de l'ouvrage bien au-delà des frontières de la commune.

Suite à la remise du dossier PRO/DCE par le cabinet d'architecture Richard DUPLAT, Maître d'œuvre de ce projet de restauration, le budget travaux de l'opération s'élève à 3 959 005,54 € HT, dont 276 209,69 € HT au titre des aléas et imprévus et révisions de prix.

A ce budget travaux prévisionnel, il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre de 343 783 € HT et les coûts des missions et frais annexes de 184 139 € HT (publicité marché, SPS...).

Le budget prévisionnel de l'opération de réhabilitation des vitraux de la Collégiale est ainsi arrêté en phase DCE/PRO à hauteur de 4 486 928 € HT.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

Financeurs	Montant (€)	% sur le montant € HT
Subvention État (DRAC)	1 794 772	40 %
Subvention Région Grand Est	897 386	20 %
Don de la Fondation pour la Sauvegarde de la Collégiale de Thann	897 386	20 %
Subvention CeA	448 692	10 %
Fonds propres de la Ville	448 692	10 %
Total en H.T.	4 486 928	100 %

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la Commande Publique,

Vu les délibérations municipales des 12 décembre 2024 et 23 juin 2025,

Vu le dossier phase PRO/DCE transmis par le cabinet d'architecture Richard DUPLAT,

Considérant la nécessité de restaurer les vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaud,

Considérant l'importance patrimoniale de ce projet pour la commune,

Considérant l'intérêt de solliciter des cofinancements publics et privés,

Vu les éléments exposés par Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire de Thann, à savoir que la Ville souhaite entreprendre la rénovation des vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaud, patrimoine historique local en lançant la consultation pour les marchés de travaux. La réalisation de cette opération dépendant impérativement de l'obtention de subventions, la commune ne pouvant en assurer seule le financement, le soutien des partenaires publics est donc indispensable pour mener à bien ce projet de préservation d'un élément remarquable du patrimoine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- valide le budget de l'opération en phase PRO/DCE à hauteur de 4 486 928 € HT, incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre, la coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), les frais de publication ainsi que les imprévus et aléas et révisions de prix,
- approuve le lancement de la consultation des entreprises relative à la restauration des verrières du chœur de la Collégiale Saint-Thiébaud. L'opération est subdivisée en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles,
- adopte le calendrier prévisionnel d'intervention,
- adopte le plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs institutionnels et mécènes,
- précise que les marchés de travaux ne seront notifiés aux entreprises qu'après confirmation de l'engagement financier des partenaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance